



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MULATIERE**

**LUNDI 21 SEPTEMBRE 2009 A 20H30**

Arrondissement de LYON	Canton de Sainte Foy-Lès-Lyon
Nombre de membres :	Séance du : 21/09/2009
- selon l'article L 2121-2 du code Général des Collectivités territoriales :	Convocation du : 15/09/2009
- en exercice ..... 29	Compte rendu affiché le : 25/09/2009
- qui ont pris part à la délibération : 29 (26+3 pouvoirs)	

Présents :

M. BARRET, Maire.

Mme THEAUDIERE-DECHAMPS, M. MOREL, Mme FRECHETTE, M. de MONTCLOS, Mme OLRY, M. SABATIER, Mme COUTURIER, M. MULLER, Adjointes.

Mme VONACH-LOCH, Mme JOLY, M. BRUNIER, Mme ABDELMOUMENE, M. BERGON, Mlle VINCENT, M. BESSON, Mme COLOMBE, M. SADOT, Mme MEKSI, M. BLANC, Mme TRAVI, Mme PAGES, M. DORIEUX, Mme BAUD, Mme BONNET, M. BILLAUD, Conseillers Municipaux

Membres excusés :

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. BAUDET (pouvoir à M. MOREL), M. STRUB (pouvoir à Mme THEAUDIERE-DECHAMPS), Mme THOMAS (pouvoir à Mme BAUD).

- **Nomination d'un secrétaire de séance : Mlle VINCENT**

- **Approbation à l'unanimité, après corrections à effectuer, du procès-verbal de la séance précédente (du 29 juin 2009) par les conseillers qui y ont assisté :**

Madame BONNET demande que deux corrections soient faites au niveau de ses interventions. Page 12 du procès-verbal, question N°2009-47, remplacer DRPP par DRTEFP et page 23, remplacer le mot « éclairci » par « éclairé ».

Monsieur SABATIER demande également qu'une correction soit faite page 3, question n°2009-41. Il convient de lire : « Pour les absences, en cas de grèves des professeurs, les parents doivent informer le service scolaire comme pour toute autre absence ».

Monsieur le Maire fait savoir que ces corrections seront portées au procès-verbal.

**ORDRE DU JOUR**

**N°2009-54 : DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES. AFFAIRES TRAITÉES PAR MONSIEUR LE MAIRE**

**RAPPORTEUR : M. BARRET**

1° - Location du garage N°35 rue du Confluent à Mme HASSEN Slah, domiciliée 6, rue des balanciers à partir du 1<sup>er</sup> septembre. Toutefois après un accord pour travaux à réaliser par le locataire, le paiement n'interviendra qu'à compter du 1<sup>er</sup> décembre 09.

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de ce rapport.**

**Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.**

---

**N°2009-55 : SUBVENTIONS**

**RAPPORTEURS : Mme COUTURIER, Mrs MOREL et SABATIER**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir **voter** les subventions suivantes examinées par les Commissions suivantes :

<b>Commissions</b>	<b>Associations</b>	<b>Montant proposé (en €)</b>	<b>Article budgétaire</b>	<b>Votes</b>	<b>Ne prennent pas part au vote :</b>
<b>ANIMATION</b>	Comité des fêtes  Acompte versé : 1 900 € .....	5 000 €	6574	P : C : A :	
<b>PERI-SCOLAIRE</b>	GCM (Initiation gymnastique Ateliers CEL)	900 €	6574	P : C : A :	
<b>SPORTS</b>	SESLM Judo (Déplacements Championnat de France)			P : C : A :	

**Monsieur BILLAUD** demande en quoi consiste cette subvention à la GCM dans le cadre du CEL.

**Monsieur SABATIER** précise qu'une convention est passée pour des activités de gym, comme celle qu'on avait pour l'activité escalade, convention prévoyant le versement d'une subvention.

**Mademoiselle VINCENT** précise que cette subvention permet d'acheter du matériel spécifique servant dans le cadre du CEL.

**Monsieur le Maire** informe l'assemblée que la subvention au Comité des Fêtes ne sera pas présentée à ce Conseil. Celle-ci n'ayant pas pu être traitée en Commission, elle sera soumise au vote du prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal délibère conformément au tableau suivant :

<b>Commissions</b>	<b>Associations</b>	<b>Montant proposé (en €)</b>	<b>Article budgétaire</b>	<b>Votes</b>	<b>Ne prennent pas part au vote :</b>
<b>PERI-SCOLAIRE</b>	GCM (Initiation gymnastique Ateliers CEL)	900 €	6574	P : 28 C : A :	E. Vincent
<b>SPORTS</b>	SESLM Judo (Déplacements Championnat de France)			P : 28 C : A :	J.L. Billaud

- **et précise** que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget.

---



**RAPPORTEUR : M. MOREL**

Je vous rappelle qu'en application de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984, les agents communaux perçoivent directement de la Commune les avantages ayant le caractère de complément de rémunération.

Le montant annuel est fixé chaque année au cours du dernier trimestre, le versement du 1<sup>er</sup> semestre est égal à la moitié du montant annuel de l'année précédente. Ce montant est alloué en proportion du temps de présence de l'agent, les versements ont lieu avec la paie du mois de mai et la paie du mois de novembre.

Pour l'année 2008, le montant était de 1 335 € (basé sur l'indice brut 294)

Compte tenu de l'augmentation des salaires (valeur du point indiciaire) intervenue en octobre 2008 (+0.30%) et juillet 2009 (+ 0,50%) et des points d'indice majorés supplémentaires accordés, **je propose au Conseil Municipal :**

- **de fixer pour l'année 2009** le complément de rémunération à **1 355 €** et
- **de préciser** que la dépense sera prélevée au Chapitre 012 Article et Sous-Fonction selon le statut et le service.

**Décision du conseil municipal : POUR : Unanimité**  
**CONTRE :**  
**Abstention :**

---

**N°2009-59 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES**

**RAPPORTEUR : M. de MONTCLOS**

La Trésorière Principale de la Trésorerie d'OULLINS nous demande d'admettre en non-valeur des titres émis à l'encontre de la Société Atlantique Capital Corp. pour la somme de 6 721,52 € et à l'encontre de la Fédération Française Montagne Escalade pour la somme de 0,04 €, le tout pour un total de 6 721,56€.

Concernant la Société Atlantique Capital Corp. dont la dernière adresse connue se trouvait dans les Antilles anglaises, la Commune a adressé à plusieurs reprises ces dernières années différents courriers restés sans réponse ou non réceptionnés.

Pour ces raisons, je vous demande de bien vouloir accepter d'admettre en non-valeur ces différents titres dont le montant apparaîtra au compte 654.

**Monsieur le Maire** rappelle que cette somme de 6721 € correspond à la démolition faite par la municipalité à frais avancés d'une petite maison présentant un péril imminent. Nous n'avons jamais pu récupérer cette somme. Nous entrons dans une procédure de bien en abandon manifeste ou dans celle d'un bien laissé sans maître. Les deux procédures sont longues.

**Madame BONNET** demande pourquoi ne pas laisser cette dette existante.

**Monsieur le Maire** fait savoir que l'on a beau écrire ou trouver des contacts, on n'a jamais de réponse.

**Monsieur DORIEUX** demande si l'on peut récupérer le terrain.

**Monsieur le Maire** répond par l'affirmative et précise que ce n'est possible qu'après des procédures lourdes. Il souligne que ce n'est pas d'un grand intérêt pour le moment.

**Décision du Conseil Municipal : POUR : Unanimité**  
**CONTRE :**  
**Abstention :**

**N°2009-60 : PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE LYON.**  
**REVISION N°1 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE DECINES – CHARPIEU.**  
**ARRET DE PROJET**

**RAPPORTEUR : M. MULLER**

La Direction Générale du Développement Urbain du Grand LYON nous a fait parvenir le 15 juillet 2009 un courrier en date du 10 juillet 2009 et un dossier annexé, relatifs à l'arrêt de projet de la révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de LYON sur le territoire de la Commune de DECINES-CHARPIEU.

Ce courrier précise qu'il convient de soumettre pour avis ce dossier au Conseil Municipal.

Cette révision est faite en vue de la réalisation d'un équipement sportif et de diverses activités d'accompagnement.

D'après le dossier, le projet du « Grand stade » et de ses diverses activités d'accompagnement sur le site du Montout répond aux objectifs d'aménagements suivants :

- valoriser et mettre en scène la perception du Grand Stade en s'appuyant sur les lignes de force du site et du paysage.
- inscrire le futur Grand Stade et ses diverses activités d'accompagnement dans un cadre très paysager pour faire participer l'aménagement du site du Montout à la mise en réseau du Grand Large et de la Branche Nord du V. Vert (paysage naturel au sud).
- inscrire l'implantation du futur Grand Stade et de ses activités d'accompagnement dans une composition urbaine prenant en compte la présence des secteurs résidentiels et d'équipements existants.
- organiser la desserte multimodale au sein du site par des aménagements favorisant l'accessibilité des transports collectifs, la sécurité des modes doux et garantissant l'accès des véhicules particuliers aux parkings.
- replacer le développement et l'aménagement du site du Montout dans une logique d'amélioration et de renforcement des continuités entre Décines-Charpieu et Meyzieu.
- intégrer le développement du Montout dans les enjeux urbains et paysages du secteur Centre-est de l'agglomération lyonnaise.

NB : le site du Montout est situé en façade de la Rocade Est (RN 346), en frange Est de la Commune de Décines-Charpieu, en limite administrative avec la Commune de Meyzieu et à environ un kilomètre d'une station de tramway T3.

Je vous propose de donner votre avis sur ce dossier.

**Avis du Conseil Municipal :**

**Monsieur MULLER** précise qu'il rapporte ce qui a été dit à la Commission d'Urbanisme la semaine dernière :  
*« Ce projet prévoit de grands investissements d'accompagnement financés par le Grand LYON en matière de voirie, de transports collectifs, alors que des voies comme VAULX-EN-VELIN Gerland n'ont pas encore vu le jour depuis dix ans. Même si cet équipement peut paraître important, que la France peut recevoir « L'Euro » en 2016, ce qui n'est pas du tout une certitude, il nous semble que les crédits seraient à utiliser plus intelligemment au profit des habitants du Grand LYON. On parle de 24 000 m<sup>2</sup> de surface commerciale potentielle, alors qu'on parle par ailleurs de développer le commerce de proximité. Il vient déjà d'être créé le « Carré de Soie ». Par ailleurs, que devient le stade de Gerland, on n'en parle pas.*

*D'un point de vue technique, dans ce dossier il n'y a pas de tableau récapitulatif des zonages avec le classement ancien et le nouveau classement.*

*Sur un dernier point qui nous paraît choquant, c'est que quand on demande pour notre Commune une révision ou une notification sur des choses mineures pour nos habitants, il faut des années, alors que là, pour des investissements privés, on passe à une vitesse accélérée.*

*Je voterai donc personnellement contre ce dossier et donnerai un avis défavorable ».*

**Monsieur BARRET** rappelle que ce n'est qu'un avis qui est demandé.

**Madame BAUD** : « Je ne suis pas loin de rejoindre Monsieur MULLER, néanmoins l'Etat presse le mouvement pour avoir des stades de cette capacité. En France, d'autres s'interrogent, comme Monsieur JUPPE qui a les mêmes interrogations et doutes quant aux financements venant de l'Etat. La décision ici n'est donc pas tout à fait intra Grand LYON ».

**Monsieur BARRET** : « Monsieur COLOMB porte quand même le projet à bout de bras ».

**Madame BAUD** : « Comme d'autres ailleurs, Monsieur GODIN à Marseille... »

**Monsieur BARRET** : « Ce dossier n'est pas très bien ficelé au plan de l'accessibilité : 8 à 10 000 personnes sont prévues en transport en commun, 7 000 places de stationnement par ailleurs. A la sortie, tout le monde sort à la même minute. On sait qu'un tram, c'est à peu près 3 800 personnes à l'heure en site propre pour les usagers du transport Eurexpo à MEYZIEU. La démonstration n'est pas convaincante. C'est 250 millions d'Euros de dépenses. Tout ce qui sera mis à l'Est, c'est autant de moins pour les Communes de l'Ouest. La question du devenir de Gerland reste posée. Même si l'équipe de rugby du Lou laisse entendre qu'il le prendra. De là à réunir 50 000 personnes ! Quand on fait le compte, il y a 19 matchs en L1. Environ 30 matchs par an, avec les matchs internationaux. On est donc dans un domaine d'activités sportives limitées à 30 journées par an ».

Après débat, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de donner un avis défavorable à ce dossier relatif à l'arrêt de projet de la révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de LYON sur le territoire de la Commune de DECINES-CHARPIEU.

Avis défavorable :

Pour : 29 (unanimité)

Contre :

Défavorable :

---

## **N°2009-61 : ESPACES NATURELS SENSIBLES : PROJET NATURE**

### **Rapporteur :**

La Commune de LA MULATIERE souhaite mener une politique de préservation et de mise en valeur de l'espace agricole et naturel de la balme du quai Jean-Jacques Rousseau à LA MULATIERE

Ce site jouxte les espaces naturels sensibles inscrits à l'inventaire départemental sous le n°40 : ceinture verte de Sainte Foy lès Lyon

Ces espaces font partie intégrante de la Trame Verte du Grand Lyon.

A ce titre, la Commune de LA MULATIERE sollicite le département pour engager sa politique espaces naturels sensibles sur ce site.

La Commune de LA MULATIERE sollicite également le Grand Lyon pour engager sa politique de préservation et de mise en valeur de la Trame Verte par les Projets nature.

Conformément à la charte de mise en œuvre de la politique espaces naturels sensibles définie en 1993, une étude de définition du plan de gestion et de mise en valeur du site devra être réalisée préalablement.

Je vous propose de **solliciter** :

- le département du Rhône pour qu'il engage sa politique « espaces naturels sensibles sur le site de LA MULATIERE,
- le Grand Lyon pour qu'il engage sa politique des Projets nature de préservation et de mise en valeur de la Trame Verte.

**Monsieur BARRET** : « Je vous rappelle que des projets nature existent déjà comme à FRANCHEVILLE. Un certain nombre d'espaces sont inscrits comme celui de SAINTE FOY LES LYON qui s'arrête à LA MULATIERE, le Projet Nature prévu à l'Yzeron. Les balmes se situent entre le parc des hauteurs à LYON 5° et de l'autre côté le parc de Gerland. LA MULATIERE serait inscrite dans ce plan, avec un parc hypothétique des Balmes qui pourrait y être inscrit, où il pourrait être envisagé des acquisitions progressives de tènements. Des solutions pourraient être apportées dans le cadre d'une vision esthétique et touristique non négligeable. Une délibération rapide était nécessaire pour que la demande officielle soit prise en compte rapidement et pour qu'une étude soit lancée. Le Département du Rhône est aussi partenaire, mais ne financerait pas pour le moment de nouveaux projets. Le concept est un peu flou, mais pour s'engager dans cette démarche, il faut intégrer cette étude ».

**Décision du Conseil Municipal : POUR : Unanimité**  
**CONTRE :**  
**Abstention :**

---

**N°2009-62 : DENOMINATION DE LA SALLE POLYVALENTE (ANCIENNEMENT SALLE DES FETES)**

**Rapporteur : Madame DECHAMPS**

La Commune a souhaité faire participer les administrés pour le choix du nom à donner à la salle polyvalente (anciennement salle des fêtes), et au pôle d'activités du 100/102 chemin des Chassagnes, ce nom permettant de donner une identité à cet ensemble et d'en faciliter la reconnaissance et l'accès pour tous.

A cet effet, un appel à idées a été fait dans le bulletin municipal, l'Info au Confluent, auprès de la population et sur le site internet avec en plus un communiqué dans la presse.

Ce nom devait caractériser une valeur du site, un lieu, une tradition mulatine, un particularisme local.

A cet effet, un jury a été constitué pour arrêter le choix du nom, qui sera attribué finalement à la salle polyvalente. Celui-ci a été dévoilé lors du Forum des Associations et des Services le 5 septembre 2009 et est le suivant : « le Tabagnon » qui est une solide plateforme sur laquelle les jouteurs se positionnent pour brandir leur lance et défier sportivement l'autre jouteur.

Cependant, outre l'intérêt de donner une dénomination officielle à un édifice communal, il convient de rappeler que, d'une manière générale, la dénomination des voies, places et édifices publics relève de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre du Code Général des Collectivités Territoriales, règle par ses délibérations les affaires de la Commune.

Je vous invite donc à délibérer.

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212.1, L2212.2 et L2213.1

Considérant qu'il y a lieu de donner suite à l'affaire proposée

Je vous propose de **confirmer** le nom de la salle polyvalente et de **l'appeler** Le TABAGNON.

**Monsieur MULLER** : « Ce nom me paraît tout à fait mulatin et propre à désigner des choses. J'accepterai ce nom, cependant je souhaite qu'un jour nous puissions rendre hommage et honorer la mémoire de Jean LEBAYLE en donnant son nom à quelque chose ».

**Madame JOLY** souligne que les mulatins qui ont participé ont été très sensibles aux lettres qu'il ont reçues pour y avoir participé ».

**Monsieur BARRET** : « En effet, on a écrit et quelques cadeaux ont été donnés aux nominés ».

**Monsieur BLANC** donne quelques mots d'explications sur ce qu'on appelle « la passe d'honneur ». Le Championnat du Confluent est un tournoi amical de mulatins. Dans la tradition des joutes, les deux premiers jouteurs sur l'embarcation à se présenter ne s'affrontent pas, ils se serrent la main à la rencontre des bateaux.

**Monsieur BLANC** remercie Monsieur BARRET, Maire, et Monsieur MOREL, Adjoint à la vie sportive, d'avoir fait cette passe d'honneur.

**Madame DECHAMPS** fait savoir que la Commission Communication travaille sur le logo du nom et reprendra le travail sur l'espace polyvalent auquel il est bien décidé de lui donner un nom.

**Décision du Conseil Municipal : POUR : 28**  
**CONTRE :**  
**Abstention : 1 (M. BLANC)**

---

#### **INFORMATIONS :**

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

**Madame BONNET**, au nom du groupe Solidarité – Participation – Ecologie, donne lecture d'un texte :  
« Monsieur le Maire,

*Nous regrettons vivement de devoir faire cette intervention.*

**Mais la fin de non-recevoir que vous avez opposée à une initiative citoyenne ne peut pas nous laisser indifférents.**

*En effet, lors du Conseil Municipal le 29 juin, un groupe de citoyens a demandé à vous remettre une pétition demandant le rétablissement des encombrants.*

*Lors du Conseil, vous avez répondu que cette demande ne vous était pas parvenue et que les élus de notre groupe ayant déjà déposé une question écrite sur le sujet, il n'y avait pas d'autre réponse à faire. Les mulatins présents vous ont quand même remis cette pétition après la fin du Conseil.*

***Il est remarquable que cette pétition ait été signée par plus de 400 personnes de la Commune.***

*Il nous paraît donc indispensable que vous répondiez à nos concitoyens directement et non pas par le biais d'un procès-verbal de Conseil Municipal.*

***Nous attendons rapidement une intervention publique sur ce point ».***

**Monsieur BARRET** : « Je n'ai pas donné une fin de non-recevoir, j'ai accepté la pétition. Le sujet m'interpelle. J'ai demandé au coordinateur territorial du Grand LYON de me faire un point, un bilan des Communes du Sud-ouest. Je vous rappelle par ailleurs qu'il existe un réseau de déchetterie, 4 : Sainte Foy lès Lyon, Pierre Bénite, Grigny, Givors.

Concernant « **Les collectes "porte à porte"** :

*En 2009, 4 communes effectuent encore une collecte périodique en porte à porte :*

<i>Sainte Foy lès Lyon</i>	<i>1 / an</i>
<i>Saint Genis Laval</i>	<i>2 / an</i>
<i>Irigny</i>	<i>3 / an</i>
<i>Vernaison</i>	<i>4 / an</i>

*A noter que ces Communes en sont à différentes étapes d'une réflexion pour supprimer ce type de collecte.*

### ***Les expérimentations***

☞ *Deux Communes ont adopté, en partenariat avec des prestataires privés, le principe de « déchetteries mobiles » :*

<i>Charly</i>	<i>4 collectes / an (1 site)</i>	<u><b>Prestataire</b></u> <i>SERNED</i>
<i>Oullins</i>	<i>4 collectes / an (4 sites)</i>	<i>Trigénium</i>

*Dans les deux cas, ces collectes sont effectuées en présence d'agents spécialisés. Des collectes complémentaires sont effectuées sur appel auprès des personnes âgées (déchet ramassé sur le trottoir).*

*Charly collecte également les déchets verts, les DASRI (déchets de soins) et les lampes.*

*Oullins prend en charge les DMS (batteries, peintures, solvants, tubes fluorescents...).*

☞ *Une Commune (Pierre-Bénite) n'effectue pas de collecte spécifique (présence de la déchetterie communautaire à proximité des quartiers les plus denses).*

☞ *Trois Communes ont mis en place un service à domicile réservé aux personnes âgées ou handicapées en complément de l'accès à la déchetterie communautaire.*

*A La Mulatière, ce service est effectué 6 fois par an par une entreprise d'insertion 124 Services. Il est symboliquement payant (2 ou 4 € selon le nombre de personnes nécessaires (1 ou 2)). Ce service est également ouvert aux personnes non handicapées à un coût de 27 ou 38 € selon le volume. Il s'accompagne d'une démarche d'insertion pour des titulaires du RSA proposés par le CCAS. Il a été calqué sur l'expérience du 2<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon.*

*A Grigny, ce sont des agents communaux qui effectuent ce service gratuitement.*

*A Givors, une équipe d'interventions urgentes effectue une collecte à domicile sur appel pour les personnes seules, et/ou âgées, handicapées...*

*Par ailleurs, un ramassage des dépôts sauvages est effectué par une équipe de propreté.*

### ***Quelques remarques en conclusion :***

☞ *Les collectes en porte à porte sont progressivement abandonnées car elles présentent de nombreux inconvénients : désordre prolongé sur la chaussée, tri partiel voire inexistant, déchets non autorisés, travail de remise au net important.*

☞ *Le réseau de déchetteries semble suffisant, certaines Communes sont cependant un peu éloignées (Charly, Vernaison).*

☞ *Les « déchetteries mobiles » apportent un service intéressant et modulable (déchets verts, toxiques, soins...). Elles ne résolvent cependant pas à elles seules la demande de service des personnes âgées, handicapées, non véhiculées. Elles doivent donc être associées à un service*

*complémentaire auprès des usagers qui ne peuvent accéder facilement à la déchetterie (fixe ou mobile).*

*↳ Les services de collecte à domicile sur rendez-vous pour des publics ciblés apportent un plus intéressant et peuvent être associées à des dispositifs et/ou de RSA.*

*↳ La reprise des déchets électroménagers (DEEE) par le vendeur n'est pas toujours effective malgré le dispositif d'écotaxe. Il est donc important d'informer les consommateurs sur ce point.*

*↳ La collecte des déchets verts peut devenir rapidement onéreuse. Les volumes peuvent être importants pour des tonnages très moyens. Les techniques de broyage (par l'utilisateur lui-même ou par un service) avec réemploi sur site sont sans doute à privilégier ».*

**Madame BONNET** : « Actuellement à LA MULATIERE, c'est 2 € pour les personnes qui font enlever des encombrants ! Il faudrait une Commission ad hoc pour en parler ».

**Monsieur DORIEUX** : « Vous parlez de développement durable. Mais on doit prendre sa voiture pour aller à la déchetterie et pour ceux qui n'ont pas de voiture, parce qu'on a fait des efforts sur les transports en commun, comment on fait ? Si l'on veut en plus diminuer les déplacements individuels ».

**Monsieur BARRET** : « Que proposez-vous ? ».

**Monsieur DORIEUX** : « Il pourrait y avoir des déchetteries mobiles avec des aides personnalisées ».

**Monsieur MULLER** : « Le montant des participations est très faible. Pour 2 euros, on monte au 5<sup>o</sup> étage pour chercher des encombrants et les enlever. Soyons concrets et raisonnables. C'est une des seules façons d'assurer le tri et le recyclage. Le vrac sur le trottoir ne le permet pas ».

**Monsieur DORIEUX** : « Pour les industriels, ça existe, c'est possible ».

**Monsieur BARRET** : « Je vous rappelle qu'à partir de 2012, les enfouissements ne se feront plus ».

**Madame JOLY** : « De petites entreprises recyclent des matériels usagers et en changent des pièces. On peut faire appel à leurs services ».

Après poursuite du débat, **Monsieur le Maire** demande s'il y a d'autres questions.

\*\*\*

**Monsieur DORIEUX** : « Concernant la modification du statut de La Poste, les Communes auraient été sollicitées dans le cadre d'une consultation organisée par les syndicats pour qu'un bureau de vote soit ouvert dans les Mairies. C'est un service public qui disparaît... ».

**Monsieur BARRET** : « Non, il n'y a pas eu de demande chez nous et ce n'est pas prévu ».

\*\*\*

**Monsieur DORIEUX** : « La compétence Communale sur le tourisme va être transférée au Grand LYON je crois, est-ce fait ? ».

**Monsieur BARRET** : « Il s'agit du développement touristique, je crois. J'ai voté les transferts sur les grands événements, les haltes fluviales ».

**Madame BONNET** : « Un point pourra-t-il être fait la prochaine fois ? ».

**Monsieur MULLER – Madame DECHAMPS – Monsieur BARRET** rappellent que les Communes ont également voté pour ces transferts, LA MULATIERE a voté. Ces transferts ont été validés par les Communes et le Grand LYON.

\*\*\*

**Monsieur DORIEUX** : « Lors d'une session du Grand LYON, il a eu le vote sur le plan mode doux, et pour l'avoir lu, il n'y a aucun axe structurant sur le Sud-ouest Lyonnais, quel est votre avis Monsieur le Maire ? »

**Monsieur BARRET** : « Je l'ai vu et il me semble qu'il y a un axe prévu quai Jean-Jacques Rousseau et quai Pierre Sémar, ce projet de plan est prévu sur deux mandats. Le 28 février 2009, on a voté la conclusion de l'enquête publique sur la place Leclerc, sans piste apparente et en avril des axes ont été votés ».

**Monsieur DORIEUX** : « On a parlé d'un montant de budget de 95 millions d'euros, mais après analyse, on s'aperçoit que 50 millions d'euros concernent des projets prévus avant le Plan Mode Doux ».

\*\*\*

**Madame BAUD** : « Peut-on avoir un bilan de la rentrée scolaire ? ».

**Monsieur SABATIER** : « Les effectifs sont légèrement en hausse. La création de la 9<sup>ème</sup> classe à l'élémentaire du Grand Cèdre a été maintenue bien qu'il manquait 4 élèves. On est sur des classes de 20 à 25 élèves. A l'école maternelle, il y a une légère augmentation, à Paul Nas notamment. Chaque directrice a une Employée de Vie Scolaire administrative. La Directrice de l'école élémentaire a un quart de décharge supplémentaire. Il y a quatre nouveaux professeurs, un en maternelle, trois en élémentaire.

A l'école privée du Confluent, il y a eu une ouverture de classe en élémentaire.

L'équipe du RASED (réseau d'aides spécialisées pour les élèves en difficulté) est maintenue.

Les inscriptions pour les ateliers périscolaires se font, ce sont les mêmes que l'an dernier. La SESLM escalade et la GCM continuent d'être nos partenaires, je les en remercie.

Le contrat d'association avec Bellevue serait signé d'après la Préfecture, mais nous n'avons pas eu de réponse officielle.

Concernant les restaurants scolaires, Paul Nas a un premier service important de l'ordre de 40 à 45 élèves. Satisfaction a été donnée pour des demandes de parents pour des inscriptions d'une à deux journées ».

**Madame BAUD** : « Concernant les enfants de deux ans, combien n'ont pas été retenus ? »

**Monsieur SABATIER** : « On a onze enfants nés en 2007 ».

**Madame BAUD** : « Mais sur 2008, combien ? »

**Monsieur SABATIER** : « L'inscription ne se faisait pas en Mairie. On aurait dix enfants de plus en petite section maternelle ».

**Madame BAUD** : « La population mulatine rajeunit ? »

**Monsieur BARRET** : « Ce sont essentiellement des familles de l'OPAC avec des enfants. On n'a pas une typologie précise ».

\*\*\*

**Madame BONNET** : « Nous avons visité l'Institut Séricicole certainement pour la dernière fois. Le technicien employé à l'Institut veut maintenir une activité sur les verres à soie. Peut-on voir si on peut faire quelque chose ? »

**Monsieur BARRET** : « Je l'ai rencontré. Ca dépend de la reprise de cet établissement. On parle d'une reprise par L'Oréal. Ce patrimoine appartient au Département. Je rappelle que le Conseil Général vend son patrimoine non opérationnel pour financer son musée. Donc, il faut s'attendre à la vente. Il est difficile d'avoir des informations ».

\*\*\*

**Madame FRECHETTE** : « J'attire votre attention sur la tenue d'une conférence débat le 20 octobre à 20h30 à l'Espace Rencontre sur le thème « devenir auto-entrepreneur ». Je vous invite à diffuser l'info.

\*\*\*

**Monsieur BARRET** : « Je vous présente un point sur la grippe A/H1N1. En tant que Vice-président de l'Association Départementale des Maires du Rhône, j'assiste aux réunions en Préfecture sur le sujet. Un rappel sur les gestes, conduites et comportements à tenir est fait régulièrement. Sur les masques, il y en a des différents :1) les masques dits « chirurgicaux » pour les malades identifiés ou suspects.

2) celui en forme de canard (FFP2) est essentiellement pour protéger les professionnels des gens malades.

. Les masques seront mis en place si des instructions sont reçues. Ne sont comptabilisés que les cas groupés (au moins trois personnes). La fermeture de classes dans les écoles est décidée par le Préfet ainsi que dans les structures petite enfance.

Les vaccinations seront gratuites et fondées sur le volontariat.

Un système de Centre de Vaccinations va être mis en place, 18 répartis dans le Département avec des équipes de quinze personnes. Pour les villes retenues, l'organisation est très lourde. Pour nous, c'est OULLINS. Pour les populations captives, les équipes se déplaceront. L'Education Nationale a son propre plan d'intervention. Fin octobre, c'est le démarrage du plan de vaccination. Si c'est avant l'épidémie, il n'y aura pas grand monde. Si c'est pendant, les flux seront difficiles à gérer.

Ce virus est contagieux mais pas trop virulent. Les Administrations et les entreprises doivent mettre en place un plan de continuité des services, plan qui peut servir pour d'autres événements ».

**Madame JOLY** : « Les masques, qui les fournit ? »

**Monsieur BARRET** : « Attention, nous ne les fournissons pas à la population, ceux que nous avons sont destinés au personnel communal ».

\*\*\*

**Monsieur BARRET** fait part de la venue d'une équipe nationale de Chine le 25 septembre au boulodrome de l'ECM.

\*\*\*

**Madame COUTURIER** rappelle la soirée familiale du Centre Social et Culturel de LA MULATIERE le 25 septembre au Confluent.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h20.